

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2015

Le 9 novembre 2015 à 19 heures 30 en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de BRENS.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Présents : Mmes LACHIZE Sandrine, LABRY Odile, BIGOT Lydia, MEHL Mireille, Virginie VAUTARET SUSPENE Catherine, Mrs PAITA Jean-Marc, BECOT Joël, ARMAND Dominique, GENS Marcel, GIORDANO Alfred, BIGOT Yannick, Bernard HAISMANN.

Absents représentés : Mme Aurélie CORTINOVIS a donné pouvoir à Mme Virginie VAUTARET.

Le conseil municipal :

Prend connaissance des décisions prises entre le 11 octobre et le 08 novembre 2015

Prend connaissance de l'état d'avancement du carrefour de la gare et des travaux restant à effectuer : pose des glissières des panneaux l'aménagement des trottoirs

Prend connaissance de l'achèvement des travaux de renforcement du réseau d'eau potable à Champstel et de la nécessité de changer un poteau supplémentaire à Champstel.

Prend connaissance de l'état d'avancement du dossier de la mairie : la surface nécessaire étant maintenant définie le bureau GSM va effectuer le bornage, établir la déclaration préalable.

décide de reconduire les primes de fin d'année pour le personnel communal.

Prend connaissance du compte rendu d'une réunion qui s'est tenue à Belley avec le syndicat d'électricité de l'Ain concernant le haut débit. Les travaux ont été stoppés compte tenu qu'il n'y a plus de financements.

La commune de Brens étant en zone blanche, aucune étude n'a été faite à ce jour.

Toutes les communes devraient être raccordées fin 2021 mais possibilité de raccorder les zones industrielles et artisanales si les communautés de communes financent les travaux.

Prend connaissance de la réglementation interdisant les lampes au mercure depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015 sachant que la commune recense 28 lampes de ce type. Leur changement devrait être subventionné à hauteur de 60% par le SIEA.

Décide d'engager la procédure pour lever l'emplacement réservé n°5 à Gotraz

Approuve les nouveaux statuts de la Communauté de communes

Prend connaissance de l'état d'avancement du dossier relatif au conseil municipal jeunes et des conseillers municipaux volontaires (Lydia BIGOT et Jordane MASUREL) pour assurer l'encadrement.

Prend connaissance du souhait émis par un groupe de jeunes de la commune pour créer une association sportive.

Prend connaissance de l'interdiction des poids lourds de plus de 19T dans la traversée du hameau de Champstel.

Emet un avis défavorable à une demande d'utilisation de la salle des fêtes à titre gratuit

Emet un avis défavorable à la demande de participation financière des écoles privées de Belley compte tenu que la commune met à disposition des familles les services nécessaires (cantine, garderie)

Le Maire,  
Jean-Marc PAITA